

Mairie  
de



Lespinassière

11160

Tél. : 04 68 73 04 23  
Fax : 04 68 73 41 30

A l'attention de Monsieur le Préfet de l'Aude  
52 rue Jean Bringer  
11012 Carcassonne Cedex 9

Objet : compétence de l'eau et de l'assainissement

Monsieur Le Préfet de l'Aude,

Après avoir demandé l'avis à la population de Lespinassière sur le transfert de la compétence optionnelle de l'eau potable, nous nous devons de vous informer que la majorité absolue ( plus de 90 % de la population ) a refusée cet éloignement de service.

En effet :

- les problèmes devront être signalé à Carcassonne, un agent devra monter analyser ( 45 min aller, 45 min retour plus recherche ) et ensuite un plombier devra monter réparer. Actuellement, nous sommes capable de résoudre n'importe quel problème en moins de 3 h.
- La surveillance des bassins et des captages imposeraient la venue d'un personnel de la plaine : surcoût évident !!!!
- La connaissance de notre réseau nous permet d'économiser sur les bureaux d'étude (prohibitifs) et de réagir instantanément aux difficultés ( expérience vécu l'hiver dernier.

Les Lespinassiérois réagissent vivement en refusant le transfert de cette compétence vitale vers une collectivité aussi éloignée et qui risque de sous traité à une compagnie privée. Nous voulons à tout prix conserver notre gestion de l'eau potable qui est très efficace et qui satisfait la quasi totalité de la population ( plus de 90 % )

Nous tenons à votre disposition l'ensemble des bulletins réponses et leurs commentaires.

Nous restons à votre entière disposition pour vous argumenter notre position et nous tenons à vous rappeler que nous ne sommes pas opposé à la fusion de la Communauté des communes du haut minervoïs avec la communauté d'agglomération de Carcassonne dans la mesure où nous conservons l'intégralité des autres compétences et donc de l'eau et l'assainissement.

Le vendredi 30 novembre 2012

Le Maire  
Luc

